
La question de concours ayant été posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et
Le dit rapport a été adopté tel qu'amendé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (D) intitulé : "Acte pour faire droit à Albert Nordheimer," et informer le Sénat que la Chambre des Communes a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,

MERCREDI, 30 septembre 1896.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel a été référé le bill suivant :—

Bill (D) No 35 intitulé : "Acte pour faire droit à Albert Nordheimer."

Attesté,

J. G. BOURINOT,

Greffier des Communes.

Alors, sur motion de l'honorable Sir Oliver Mowat, secondé par l'honorable M. Gowan,
Le Sénat s'est ajourné.